



Le droit de dire ou ne pas dire

Par **Zoxy**, le **10/09/2009** à **12:49**

Bonjour,rrnrJe suis administrateur d'un forum. Sur ce forum, juste pour l'exemple, nous dirons que nous parlons de matériel de tennis.rrnrLes membres de notre forum pratiquent le tennis, achètent du matériel chez des commerçants en ligne.rrnrEn discutant on s'échange nos sentiments sur les commerçants. Il arrive que certains d'entre eux, n'ont pas de grand succès pour nous, le relationnel, les compétences techniques des vendeurs/conseillers, le site web hyper marketing...rrnrMa question c'est de savoir si on a le droit de critiquer ouvertement un commerçant sur notre forum, de dire que les conseils techniques sont bidons, qu'il ne faut pas s'attendre un service client de qualité, ainsi de suite ... Que risques ont à dire ce genre de chose publiquement sur notre forum ?rrnrJe vous remercie pour votre aide.

Par **Deshoulières Avocat**, le **20/10/2009** à **10:41**

Bonjour,rnEn premier lieu, en tant qu'administrateur du forum, vous êtes un hébergeur. Vous n'êtes donc responsable de contenu illicite diffusé sur votre site qu'à la condition que la personne lésée vous ait adressé un mise en demeure conforme aux prescriptions de la LCEN.rrnrEn second lieu, c'est l'utilisateur de votre site en tant qu'éditeur de contenu, qui sera responsable en première ligne. En tout état de cause, la liberté d'expression comprend évidemment la libre critique. Critiquer, c'est légal. Casser gratuitement du sucre sur le dos d'un marchand, c'est de la diffamation. Tout est une question de mesure. Si ce que vous avancez est vrai et que vous pouvez le prouver, il n'y a pas problème.rrnrBien cordialement,rnEtienne DeshoulièresrnAvocat au Barreau de ParisrnPropriété intellectuelle - Droit de l'internetrnwww.deshoulieres-avocat.com

Par **Zoxy**, le **20/10/2009** à **16:45**

Bonjour,rnrnMerci beaucoup Maître pour votre réponse claire, je sais maintenant à quoi m'en tenir.rnrnBien cordialement.